

Journée d'étude du 15 novembre à l'université de Mons

« La phrase dans les grammaires scolaires françaises entre 1750 et 1950 : quelles descriptions pour quels enseignements (FLM et FLE) ? »

La notion de phrase dans le *Nouveau traité d'analyse grammaticale et logique à l'usage de l'enseignement du second degré* de Jean-Marie Prigent (Paris, 1940) : quelles démarches didactiques, quels savoirs théoriques ?

I. Limitation de la théorie et valorisation de la pratique de l'analyse

I.1 Le projet du manuel est d'être un traité d'analyse

I.2 Définition de l'analyse

« Les élèves ne sauraient trop s'exercer à faire de vive voix et par écrit ces sortes de *décompositions* ou *analyses*. Elles contribuent beaucoup à faire faire des progrès rapides dans l'étude de toutes les langues » (Lhomond, Le Tellier, 1811 : 202).

« Il faut de même analyser, c'est-à-dire décomposer le discours pour en avoir une idée complète » (Lhomond, 1856 : 64).

I.3 Analyse grammaticale et analyse logique. Un dispositif hérité et imité

On distingue deux sortes d'analyses : l'une a pour objet chaque mot considéré matériellement : c'est l'analyse grammaticale. Dans cette espèce d'analyse, on rend compte de l'espèce de mot, de ses accidents (genre, nombre, conjugaison, etc.), des règles que prescrit la grammaire, etc.

L'autre espèce d'analyse considère les mots réunis pour exprimer nos jugements : c'est l'analyse logique ou des pensées (Lhomond, 1856 : 64).

L'analyse grammaticale définit « la nature et la fonction des mots isolés » et l'analyse logique « la nature et la fonction des propositions » (Chevalier, 1979 : 20).

Lhomond	Prigent
J'ai donné la méthode de faire l'analyse grammaticale et l'analyse logique (Lhomond, Le Tellier, 1811 : Note de l'auteur non paginée). L'analyse <i>logique</i> n'est pas moins utile que l'analyse <i>grammaticale</i>. L'analyse <i>logique</i> est l'examen de la <i>proposition</i> dans son ensemble ; elle considère moins les mots que les idées. (Lhomond, Le Tellier, 1811 : 202).	Il y a en grammaire deux sortes d'analyse : l'analyse des mots ou analyse grammaticale ; l'analyse des phrases ou analyse logique. [...] L'analyse d'une phrase consiste à indiquer 1° le nombre de propositions contenues dans cette phrase ; 2° la nature de chacune de ces propositions ; 3° les rapports que ces propositions ont entre elles. (1940 : 3)

I.4 Méthodologie de l'analyse logique. Une forme de scénarisation pédagogique avant la lettre Prigent, troisième partie, chapitre 33 : *L'analyse logique* (1940: 96), l'analyse logique :

a pour objet l'analyse de la phrase et de la proposition [...] et que faire l'analyse d'une phrase c'est : 1° distinguer et énoncer les propositions que cette phrase renferme ; 2° donner la nature (indépendante, principale, subordonnée) de chacune de ces propositions ; 3° indiquer la forme et la fonction de ces propositions. (Ibid. : 96)

Prigent explique qu' « avant d'analyser logiquement une phrase il serait bon » (Ibid. : 97) :

1°	De la transcrire exactement
2°	De souligner d'un trait les verbes à un <i>mode personnel</i> ainsi que les infinitifs et les participes équivalant à des modes personnels
3°	De souligner de deux traits les <i>mots-liens</i> , surtout les pronoms relatifs et les conjonctions de subordination
4°	Enfin, de transcrire les propositions en leur donnant un numéro d'ordre

Ces différentes étapes et en particulier les modalités du soulignement sont illustrées par l'exemple suivant :

On assure que la pie s'attache à bien articuler les mots qu'elle a appris, qu'elle cherche longtemps ceux qui lui ont échappé et qu'elle fait éclater sa joie lorsqu'elle les a retrouvés (Ibid.).

Prigent propose ensuite les deux modèles d'analyse de la phrase, qu'il dénomme « façon de disposer le texte » (Ibid.), qui suivent, lesquels illustrent le principe de décomposition de la phrase, qui a déjà été abordé supra.

1^{ère} FAÇON de disposer le texte

Cette phrase renferme sept propositions.

1. *On assure* : principale.
2. *que la pie s'attache à bien articuler les mots* : subordonnée conjonctive, complétive directe de *on assure*.
3. *qu'elle a appris* : subord., relative, complém. déterminatif de *mots*.
4. *qu'elle cherche longtemps ceux* : subord., conjonctive, complétive directe de *on assure*.
5. *qui lui ont échappé* : subord., relative, complém. déterm. de *ceux*.
6. *et qu'elle fait éclater sa joie* : subord., conjonctive, coordonnée, complétive directe de *on assure*.
7. *lorsqu'elle les a retrouvés* : subord., conjonctive, circonstancielle temporelle de *elle fait éclater sa joie* (Ibid. : 97).

2^{ème} FAÇON de disposer le texte (Ibid. : 98)

Cette phrase renferme sept propositions.

Propositions		Nature	Forme	Fonction
1.	<i>On assure</i>	principale		
2.	<i>que la pie s'attache à bien articuler les mots</i>	subordonnée	conjonctive	complétive directe de <i>on assure</i>
3.	<i>qu'elle a appris</i>	subord.	relative	complém. déterminatif de <i>mots</i>
4.	<i>qu'elle cherche longtemps ceux</i>	subord.	conjonct.	complét. directe de <i>on assure</i>
5.	<i>qui lui ont échappé</i>	subord.	relative	complém. déterminatif de <i>ceux</i>
6.	<i>et qu'elle fait éclater sa joie</i>	subord.	conjonct.	complét. directe de <i>on assure</i>
7.	<i>lorsqu'elle les a retrouvés</i>	subord.	conjonct.	circonstancielle temporelle de <i>elle fait éclater sa joie</i>

La méthode d'analyse logique de Prigent s'éloigne très peu de celle de Lhomond comme le montre l'exemple proposé par l'édition de la grammaire française de Lhomond, revue par Le Tellier en 1811. L'analyse logique est appliquée à une citation de Vauvenargues :

L'analyse logique est appliquée à une citation de Vauvenargues :

Quelques limitées que soient nos lumières sur les sciences, je crois qu'on ne sauroit nous disputer de les avoir poussées au-delà des bornes anciennes. Héritiers des siècles qui nous précèdent, nous devons être plus riches des biens de l'esprit. (Vauvenargues, in Lhomond, Le Tellier, 1811 : 202)

ANALYSE LOGIQUE (1811 : 206-207)

QUELQUES LIMITÉES QUE SOIENT NOS LUMIÈRES ,	<i>proposition incidente</i> , qui marque une certaine restriction et modifie la proposition principale qui suit. Le <i>sujet</i> est <i>nos lumières</i> , et ce sujet est <i>simple</i> et <i>incomplexe</i> , parce qu'il n'est question que d'une seule chose , et qu'il n'y a aucun accessoire joint au sujet ; le verbe est <i>soient</i> ; c'est le lien entre les idées de <i>lumières</i> et de <i>limitation</i> , que l'on compare ; <i>l'attribut</i> est <i>limitées</i> ; c'est la qualité qu'on affirme convenir au sujet <i>lumières</i> . Il y a <i>inversion</i> dans cette proposition , en ce que le sujet est après , et l'attribut avant le verbe.
SUR LES SCIENCES ,	préposition et son complément , accessoire de l'attribut <i>limitées</i> .
JE CROIS ,	<i>proposition principale</i> , qui a pour <i>sujet</i> le pronom <i>je</i> ; et <i>crois</i> , mis pour <i>suis croyant</i> , offre le verbe et l'attribut ; elle est <i>simple</i> , parce qu'elle n'a qu'un sujet et qu'un attribut ; <i>incomplexe</i> , parce qu'il n'y a d'accessoires ou de modifications ni au sujet ni à l'attribut ; <i>directe</i> , parce que les mots sont dans l'ordre naturel des idées ,et sont rangés suivant les règles de la construction française.
QU'ON NE SAUROIT NOUS DISPUTER DE LES AVOIR POUSSÉES AU-DELA DES BORNES ANCIENNES ,	<i>proposition incidente</i> , jointe à la principale , par la conjonction déterminative <i>que</i> , et modifiant le verbe de la principale. Elle est <i>simple</i> , parce qu'elle n'a qu'un sujet <i>on</i> , et un attribut <i>sachant</i> , compris dans <i>saurait</i> , mis pour <i>seroit sachant</i> ; <i>directe</i> , parce que les mots sont dans l'ordre naturel des idées.
Nous disputer ,	complément du verbe <i>saurait</i> , dont la construction offre une inversion dans <i>nous</i> qui est avant le verbe.
De les avoir poussées au-delà des , etc. ,	complément du verbe <i>disputer</i> . Il y a aussi une inversion en ce que <i>les</i> , rég. dir. , est avant le verbe au lieu d'être après.

HÉRITIERS DES SIÈCLES QUI NOUS PRÉCÈDENT.	Cette réunion de mots sert à modifier le sujet <i>nous</i> et le rend <i>complexe</i> . On y voit une <i>proposition incidente</i> dans <i>qui nous précèdent</i> . Cette proposition modifie <i>siècles</i> , et en restreint la signification ; c'est pourquoi elle est <i>déterminative</i> . Le <i>sujet</i> est <i>qui</i> ; <i>l'attribut</i> est avec le <i>verbe</i> dans <i>précèdent</i> , mis pour <i>sont précédant</i> . Elle est <i>simple</i> , parce qu'il n'y a qu'un sujet et qu'un attribut ; <i>incomplexe</i> , parce qu'il n'y a d'accessoires ni au sujet ni à l'attribut ; <i>indirecte</i> , parce que nous , rég. dir. , est avant le verbe.
NOUS DEVONS ÊTRE PLUS RICHES DES BIENS DE L'ESPRIT ,	<i>proposition principale</i> , qui contient ce qu'on veut spécialement faire entendre ; <i>simple</i> , parce qu'il n'y a qu'un sujet <i>nous</i> , et qu'un <i>attribut</i> , renfermé avec le verbe , dans <i>devons</i> , mis pour <i>sommes devant</i> ; <i>incomplexe</i> , parce qu'il n'y a d'accessoires ni au sujet ni à l'attribut ; <i>directe</i> , parce que tous les mots sont dans l'ordre naturel des idées. — <i>Être</i> , est le complément du verbe <i>devons</i> ; <i>plus riches</i> , attribut qui modifie <i>nous</i> ; <i>des biens</i> , déterminatif de l'adjectif <i>riches</i> ; <i>de l'esprit</i> , déterminatif du nom <i>biens</i> .

II. La phrase, une réalité d'évidence non problématisée

La phrase « indispensable à l'élaboration de toute grammaire [...], est l'une des plus mal définies qui soit » (Marchello-Nizia, 1979 : 36).

II. 1 Une définition en creux

Néanmoins, même si l'approche théorique de la phrase est très limitée dans le manuel de Prigent, elle existe sous forme embryonnaire comme on va essayer de le montrer en confrontant les éléments théoriques présents dans le manuel à l'analyse de la notion de phrase proposée par la *Grammaire méthodique du français* (2021, désormais GMF). La GMF passe en revue plusieurs définitions, ne sera reprise ici que l'approche notionnelle de la grammaire scolaire, abordée par la GMF dans la section intitulée : *Une définition associative* (Ibid. : 203 et suiv.).

On fera l'hypothèse que la méthode de l'analyse grammaticale et de l'analyse logique renvoient à la *définition associative* de la phrase, selon la grammaire scolaire (2021 : 203), évoquée par la GMF, à savoir que la phrase est :

Un assemblage de mots à la fois significatif et grammatical, c'est-à-dire conforme à des règles de construction [...]

L'unité de niveau supérieur d'un type de construction hiérarchique du discours, susceptible d'être décrite au moyen d'ensemble de règles morpho-syntaxiques et rectionnelles.

[Qu'elle est] formée de constituants (elle est construite) sans être elle-même un constituant (Ibid.).

Ceci conduit à dire que, finalement, lorsque Prigent écrit : « Le langage, écrit ou parlé, se compose de *mots* formant des *propositions*. Ces mots et ces propositions s'assemblent pour former des *phrases* (Op. cit. : 4) », on peut se demander si, mutatis mutandis, on ne retrouve pas sous une forme embryonnaire, l'approche notionnelle évoquée par la GMF, à savoir que la phrase est :

Le cadre à l'intérieur duquel se déploient et se décrivent le réseau de relations (les fonctions grammaticales) et les classes d'unités simples (les parties du discours) et complexes (les groupes de mots) qui constituent l'architecture syntaxique des énoncés. » (GMF, Ibid. : 203).

Pour conclure sur ce point, on dira que la priorité théorique, pour le manuel, n'est pas la phrase mais les différents constituants qui la composent, et en particulier les différentes *propositions* qu'elle *renferme* (Prigent, 1940 : 96).

En cela, le manuel de Prigent ne s'écarte pas de la conception que la grammaire traditionnelle a forgée de ces deux notions. Christiane Marchello-Nizia insiste sur le fait, que dès 1767, avec la *Grammaire générale* de Beauzée, la notion de phrase est « utilisée pour désigner un ensemble comportant plusieurs propositions » (1979 : 47). Elle cite à l'appui les lignes suivantes de la grammaire de Beauzée :

Une phrase formée de plusieurs propositions qui ne sont point parties intégrantes les unes des autres, mais qui sont tellement liées ensemble que les unes supposent nécessairement les autres pour la plénitude du sens total (Beauzée, 1767 II : 41)

C. Marchello-Nizia souligne au passage, qu' à cette date, à savoir le début de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la terminologie de la grammaire traditionnelle se met en place (Ibid.) et que « Lhomond, puis Noël et Chapsal et les innombrables grammairiens des XIX^e et XX^e siècles ne feront que fourbir et répéter les mêmes formules » (Ibid. : 47). Prigent ne s'écarte pas de cette voie. Ceci nous conduit à dire que, s'il n'existe pas d'approche notionnelle générale de la phrase, qui se développerait à partir d'une structure canonique présentée comme un modèle : P ---> GN + GV, la phrase déclarative simple par exemple, il existe en revanche des développements sur la phrase complexe.

II. 2 La phrase complexe dans le manuel de Prigent

On rappellera que pour la GMF, une phrase est complexe si :

elle comprend un constituant qui, ayant lui-même la structure d'une phrase (P ---> GN + GV), se trouve ainsi être en relation de dépendance ou d'association avec une autre structure de phrase, [...] c'est-à-dire selon la façon dont une ou plusieurs phrases constituantes P₁, P₂, etc., généralement appelées propositions, s'insèrent dans la structure globale d'une phrase constituée dite matrice P₀ (2021 : 780).

Si Prigent n'aborde pas explicitement la notion de phrase complexe, il en pose les principes. Dès l'ouverture du manuel, il souligne que : « La phrase est un ensemble de propositions » et analyser une phrase, c'est : « indiquer 1° le nombre de propositions contenues dans cette phrase ; 2° la nature de chacune de ces propositions ; 3° les rapports que ces propositions ont entre elles » (Ibid. : 3).

On retrouve dans ces propos les notions de *dépendance* et *d'association* qui figurent dans la définition de la GMF et la façon dont les « phrases constituantes » ou propositions s'insèrent « dans la structure globale d'une phrase constituée dite matrice P_0 » (Ibid.).

La notion de dépendance est explicitement abordée par Prigent au chapitre 35 consacré à la proposition principale et à la proposition subordonnée (Op. cit. : 103). La notion d'association est évoquée dans la section consacrée à la proposition indépendante (Ibid. : 100), il relève qu'« une même phrase peut contenir plusieurs propositions indépendantes » (Ibid. : 101) et cite à l'appui de cette remarque les *indépendantes coordonnées* et les *indépendantes juxtaposées* (Ibid.).

La GMF englobe également dans la phrase complexe la juxtaposition et la coordination (Op. cit. : 781) et considère qu'il y a :

Juxtaposition, lorsque la phrase complexe est formée d'une suite de deux ou plusieurs propositions qui pourraient être considérées chacune comme une phrase autonome, [...] dont le rapport n'est pas explicitement marqué par un mot de relation. Coordination, lorsque la phrase complexe est formée d'une séquence de propositions juxtaposées dont la dernière au moins est reliée aux autres par un mot de liaison (Ibid. : 783)

L'étude de la phrase complexe se poursuit à travers l'étude des propositions, qui vont être abordés dans les lignes qui suivent. L'approche de la notion de proposition est nettement plus étoffée que celle de la phrase. Il est possible de dire qu'il y a un essai de théorisation de la notion.

II. 3 Esquisse théorique de la notion de proposition

Au chapitre 33, consacré à l'analyse logique, Prigent précise d'abord qu' :

une proposition peut être constituée : 1° par un verbe à l'impératif ; 2° par un sujet et un verbe ; 3° par un sujet, un verbe et un attribut ; 4° par un sujet, un verbe et un complément [...] 5° [qu'] une phrase contient généralement autant de propositions que de verbes ayant un sujet (ou pouvant avoir un sujet (Ibid. : 96)

Ce dernier point est également indiqué par Chevalier qui écrit au sujet des analyses de Du Marsais¹ : « il y a autant de propositions que de verbes » (1979 : 25). Ceci nous conduit à observer que le manuel de Prigent n'est pas sans parenté avec la théorie de Du Marsais, car chez Prigent : « la notion de proposition s'est confondue avec celle de phrase pour désigner l'unité syntaxique et prédicative combinant un sujet grammatical et un groupe verbal » (GMF 2021 : 785).

¹ 1676-1756. Avocat, Philosophe et grammairien (Source : notice de personne du catalogue général de la BNF).

Prigent présente au chapitre 34 une *Classification générale des propositions* selon leur *nature* et leur *forme* (Ibid. 99). Il distingue, par leur nature, trois sortes de propositions : *la proposition indépendante, la proposition principale, la proposition subordonnée* (Ibid.). Au niveau de la forme (chapitre 36), la proposition subordonnée peut être *relative, conjonctive, interrogative indirecte, infinitive, participiale* (Ibid. : 105). Il aborde ensuite successivement les propositions relatives, conjonctives (complétives et circonstancielles), temporelles, causales, finales, consécutives, concessives, conditionnelles, comparatives, circonstancielles de manière ou modales, interrogatives indirectes, infinitives, participe ou participiale (Ibid. : 105-124) sur laquelle se termine le manuel.

Bibliographie

Abeillé, Anne, Godard, Danièle, avec la collaboration d'Annie Delaveau et d'Antoine Gautier, 2021, *La grande grammaire du français*, 2 vol., Paris : Actes Sud, Imprimerie Nationale éditions.

Beauzée, Nicolas, 1767, *Grammaire générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage : pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues par M. Beauzée*, Paris : J. Barbou.

Chervel, André, 2000, *Les Grammaires françaises 1800-1914. Répertoire chronologique*. – 2e édition revue et augmentée. Paris : Institut national de recherche pédagogique.

Chevalier, Jean-Claude, 1979, « Analyse grammaticale et analyse logique : esquisse de la naissance d'un dispositif scolaire », in: *Langue française*, n°41, *Sur la grammaire traditionnelle*, pp. 20-34.

Du Marsais, César Chesneau, 1722, *Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine*, Paris : chez Etienne Ganeau.

Lhomond, Charles-François & Le Tellier, Constant, 1811, *Grammaire françoise de Lhomond, à l'usage des lycées et des institutions*, revue, corrigée et augmentée par Charles-Constant Letellier. Paris : Le Prieur, Paris : Belin, Paris : l'auteur.

Lhomond Charles-François, 1856, *Éléments de la grammaire française*. Nouvelle édition, augmentée d'un Appendice sur la proposition et l'analyse, soit logique, soit grammaticale, et de la Liste des mots dans lesquels la lettre H est aspirée, etc., Tours : A. Mame.

Marchello-Nizia, Christiane, 1979, « La notion de « phrase » dans la grammaire », in : *Langue française*, n°41, *Sur la grammaire traditionnelle*, pp. 35-48.

Noël, François-Joseph-Michel & Chapsal, Charles-Pierre, 1823, *Nouvelle grammaire française* [Texte imprimé], *rédigée sur un plan tres-méthodique, et contenant de nombreux exercices d'orthographe, de syntaxe et de ponctuation...* par M. Noël,... et M. Chapsal,... Exercices. Paris : Vve Nyon jeune.

NOËL, François-Joseph-Michel & CHAPSAL, Charles-Pierre, 1827, *Leçons d'analyse grammaticale, contenant, 1°, des préceptes sur l'art d'analyser, 2°, des exercices et des sujets d'analyse grammaticale gradués et calqués sur les préceptes*, Paris : Maire-Nyon.

NOËL François-Joseph-Michel & CHAPSAL Charles-Pierre, 1827, *Leçons d'analyse logique, contenant, 1°, des préceptes sur l'art d'analyser, 2°, des exercices et des sujets d'analyse logique*. Paris : Maire-Nyon.

Prigent, Jean-Marie, 1940, *Nouveau traité d'analyse grammaticale et logique, à l'usage de l'enseignement du second degré*, n° 107, Paris : Éditions École et collège.

Riegel Martin, Pellat Jean-Christophe & Rioul René, 2021, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.